



05160 PONTIS

Tél : 04.92.44.26.94  
mairiedepontis@wanadoo.fr  
r  
www.pontis.fr

Date de la convocation  
01 octobre 2019

-----  
Membres élus : 4  
Membres présents : 3  
Membre excusée : 1

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Vendredi 11 octobre 2019 à 20h00

L'an deux mille dix-neuf et le vendredi 11 octobre  
2019 à 20H00

Le Conseil Municipal de la Commune de PONTIS dûment  
convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire  
sous la Présidence de **Monsieur Georges GAMBAUDO**,  
Maire de la Commune.

Étaient Présents : Messieurs FLUCHERE Frédéric,  
SARRAZIN Christian

Était absent :

Était excusée : Madame BAZIRE Muriel donne pouvoir à  
Monsieur SARRAZIN Christian ;

Secrétaire de séance : Monsieur FLUCHERE Frédéric ;

Séance ouverte à 20h00.

### Information :

#### [N°39/2019 : Adoption du Rapport de la présidente sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif et non collectif pour 2018](#)

##### N°39/2019

Monsieur le Maire,

**DONNE LECTURE** du Rapport annuel de la présidente sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2018.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

*Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,*

- **ADOPTE** le Rapport annuel de la présidente sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2018

#### [N°40/2019 : Adhésion à l'agence départementale Ingénierie et Territoires 04 \(IT04\)](#)

**VU** l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

**VU** la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence instituant l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires 04 (IT04) au service des collectivités, en date du 17 mars 2017 ;

**VU** les statuts de IT04 adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 ;

**VU** le règlement intérieur des adhérents de IT04 approuvé par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018 ;

Monsieur le Maire,

**RAPPELLE** que IT04 apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau potable, assainissement et milieux aquatiques ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Recherche de financements ;
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

IT04 pourra également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires04 (IT04) et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante ainsi que le montant des prestations non couvertes par la contribution annuelle ;
- **DECIDE** d'approuver les statuts d'IT 04 adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 ;
- **DECIDE** d'approuver le règlement intérieur de IT 04 adopté par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018, et d'adhérer pour accéder aux services suivants :

Services de base seuls	
Services de base avec accès aux services « Eau »	
Services de base avec accès aux services « Voirie et aménagement »	
Ensemble des services « Base » - « Eau » - « Voirie et aménagement »	OUI

- **DECIDE** de désigner pour représenter la Commune *Il est conseillé de ne pas nommer comme représentant une personne déjà nommée à un autre titre (représentant d'une commune et d'un EPCI). Il ne pourrait voter qu'à un seul titre au sein de l'AG.*

Structures de moins de 5 000 habitants (population DGF)	
Un délégué titulaire : • <b>Georges GAMBAUDO, Maire</b>	Un délégué suppléant : • <b>Frédéric FLUCHERE, 1<sup>er</sup> Adjoint</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint, à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

**Monsieur le Maire demande que deux délibérations soit rajoutés, le Conseil Municipal**

**[N°41/2019 : Convention avec le syndicat d'énergie des Alpes de Haute Provence \(SDE04\)](#)**

Monsieur le Maire,

**DONNE LECTURE** aux Conseillers Municipaux de la convention de servitude à viser avec le Syndicat D'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04) relative aux travaux d'installation d'un coffret réseau tension n°2 sur la parcelle A 282 au lieu-dit Saint Canis

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** les termes de la convention à viser avec le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04) pour les travaux relatifs à l'installation d'un coffret réseau basse tension n°2 sur la parcelle A 282
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint, à signer la Convention avec le Syndicat d'Energie des Alpes de Haute Provence (SDE04), représenté par son Président, ainsi que les plans et les pièces administratives annexés.

## N°42/2019 : Décision Modificative N°1 du Budget de la Commune

Monsieur le Maire,

**EXPOSE** aux membres du Conseil Municipal que suite à un manque de crédit budgétaire sur certain article, il convient de procéder à un virement de crédit d'un montant de 3 060,00€ :

### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Section</b>	<b>Chap.</b>	<b>Article</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
Fonctionnement	011	6238	<i>Divers</i>	<b>- 3 060,00€</b>

### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Section</b>	<b>Chap.</b>	<b>Compte</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
Fonctionnement	012	6411	<i>Personnel titulaire</i>	<b>+ 800,00€</b>
Fonctionnement	012	6453	<i>Cotisations aux caisses de retraites</i>	<b>+ 2 260,00€</b>

### Questions divers :

-Le date du prochain conseil du CCAS sera le 25 octobre 2019 à 18h00.

-Une analyse de la situation budgétaire a permis de s'apercevoir que le budget de la commune est en équilibre et finira surement en excédent. Cela permettra d'augmenter l'autofinancement en vue des futurs investissements.

-Les travaux d'accessibilité du musée doivent démarrer prochainement. Ils permettront d'éviter de mettre aux normes la mairie dont le coût mettrait la commune en difficulté. Les personnes à mobilité réduite seront donc reçues dans de bonne condition au sein du musée, celui-ci servira alors d'annexe de la mairie.

**Séance levée à 21h00**

**Affiche en mairie le 15/09/2019**